

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

**Présents**: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

**Absents excusés**: LE TOHIC Morgane, LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Absents non-excusés**: TALMONT David, DENIS David.

**Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 2 avril 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 24**

**Elections départementales – Opération de mise sous pli**  
(Délibération 2021\_04\_09\_12-b)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter, sur une durée de trois jours, 30 vacataires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales du canton ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle qu'en tant que chef-lieu de canton et bureau centralisateur des élections départementales du canton de Moréac, la commune a la charge des opérations de mise sous pli de la propagande électorale (bulletins de vote et professions de foi), ainsi que de l'étiquetage des enveloppes.

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur le recrutement de l'équivalent de 30 personnes chargées d'assurer l'opération de mise sous pli pour les 2 tours sur une durée totale pouvant aller jusqu'à 3 journées de 8 heures chacune, et déterminer un montant de rémunération pour ces agents.

Mme Marie-Christine TALMONT précise que, compte tenu de la crise sanitaire le gouvernement peut modifier les dates des deux tours, actuellement prévues les 13 et 20 juin 2021. Elle propose donc de délibérer sur le principe de ces recrutements sur l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **Décide le recrutement du nombre de vacataires nécessaires à la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales 2021 sur une durée totale pouvant aller jusqu'à 720h, dans le courant de l'année 2021 ;**
- **Décide d'attribuer une rémunération calculée par référence au SMIC horaire ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

